Commune de Balan



Délibération du conseil municipal Séance du 7 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 7 mars à vingt heures et zéro minute, le conseil municipal de la commune de Balan, régulièrement convoqué le 1^{er} mars deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Patrick MÉANT, Maire de Balan.

Présents: Patrick MÉANT, Véronique DOCK, Patrick BOUVIER, Catherine BANCEL

FRANGIONE, François FERRTTI, Corinne GAMBA, Stéphane PONTHIEU, Jean-Michel HALET, Yolande AFFRE, Sébastien BUSSY, Michel TROSSELLY, Noémie BIMOZ, Pierre BOUVIER, Bérengère MULLER, Vincent MAILLET, Valérie VILLARD, Jessie MEAN, Laurent ROGNARD, Claudine CHALLAND, François GERENTET.

<u>Excusés</u>

<u>Avec pouvoir</u>: Éliane MARTINS, conseillère municipale, pouvoir donné à Corinne GAMBA;

Marie-Claire LIORET, conseillère municipale, pouvoir donné à Yolande AFFRE ; Jean-Pierre BURGHARDT, conseiller municipal, pouvoir donné à Michel

TROSSELLY.

Monsieur le Maire rend hommage à Monsieur Stéphane PELLAT, décédé dans un tragique accident lundi 13 février 2023 durant son temps de travail. Il était agent à la station d'épuration de Niévroz, agent de la 3CM, au service des habitants de la Côtière depuis de nombreuses années (une minute de silence).

Monsieur le Maire informe les élus que pour des raisons de délais de mise à disposition, le compte-rendu du conseil municipal du 7 février 2023 ne pourra pas être voté lors de cette séance. Il sera voté lors de la séance du 28 mars 2023.

Monsieur le Maire procède à la présentation du débat d'orientation budgétaire.

Une réflexion est menée sur le vote des taux de fiscalité.

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, Véronique DOCK, a été nommée secrétaire de séance.

À l'ordre du jour:

1- Extension du système de vidéo - Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) - groupe S / B3 - projets de sécurisation des sites et équipement des polices municipales.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'il a été voté au budget primitif 2022 un projet d'extension du système de vidéoprotection. Il informe les élus que cette dépense n'ayant pas été réalisée en 2022, celle-ci a été inscrite dans le tableau des restes à réaliser afin d'être reportée sur l'exercice 2023. Il rappelle que ce projet s'inscrit dans la Stratégie Intercommunale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (SISPD) 2022-2025.

Monsieur le Maire précise que par délibération n° 2022-10-09 datée du 4 octobre 2022, le principe du dépôt d'une demande de subvention auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour ce projet d'extension a été acté. Cette demande a été déposée auprès des services compétents le 9 novembre 2022 et nous sommes actuellement en attente de la réponse.

Il rappelle que ce projet avait aussi fait l'objet d'une demande de subvention auprès de la Préfecture au titre du FIPDR par la Communauté de Communes de la Côtière à Montluel (3CM) dans le cadre du groupement de commande pour la passation d'un marché pour des travaux d'extension de systèmes de vidéoprotection. La somme allouée à la commune de Balan était de 2 608 €. Le versement de cette subvention était conditionné au fait que les travaux devaient-être réalisés au 31 décembre 2022 au plus tard.

Au vu du montant alloué au titre du FIPDR 2022, il a été décidé de ne pas demander à la 3CM de proroger le délai d'attribution de cette subvention. En revanche, Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que ce projet reste éligible à ce type de financement et que la commune peut déposer une demande en son nom propre pour l'année 2023.

Il propose donc de déposer un dossier de demande de subvention au titre du FIPDR selon le plan de financement suivant :

Nature des dépenses	Montant HT	Montant TTC	Nature des recettes	Taux	Montant HT
Coût des travaux	29 803 €	35 763.60 €	Subvention Région AURA (Calculée sur le montant HT)	50%	13 597.50 €
			FIPDR (calculée sur le montant HT)	30%	8 940.90 €
			DETR		
			Autofinancement (cout tot TTC - subventions)	20 %	7 264.60 € (13 225.20 € TTC)
TOTAL	29 803 €	35 763.60 €	TOTAL	100 %	29 803 € (35 763.60 € TTC)

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès des services de la Préfecture selon le plan de financement ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR – Programme sécurité) si le dossier n'était pas retenu au FIPDR.

2- Convention de mise en commun des personnels de police municipale des membres de la communauté de communes de la Côtière à Montluel - Autorisation à signer.

Monsieur le Maire informe les élus que la région a initié un plan d'action de 160 millions d'euros pour renforcer la sécurité dans les transports régionaux, les gares, les lycées et les espaces publics. Ce plan d'action, couvre à présent les démarches de sécurisation des écoles maternelle et élémentaire par le biais d'un 'Pack sécurité écoles' doté de 10 millions d'euros. Ce pack prévoit le financement de l'acquisition de bornes anti-béliers fixes ou mobiles à hauteur de 10 000 euros par an et par commune.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux le projet d'installer des bornes anti-béliers escamotables et automatisées rue des Écoles afin de faire face aux comportements des automobilistes qui ne respectent pas le sens interdit et mettent en danger les usagers de nos établissements scolaires malgré la présence d'un agent de police municipale. Il précise qu'il serait nécessaire de mettre des bornes rétractables manuelles sur la voie de service située derrière la salle polyvalente afin qu'aucun véhicule ne puisse accéder à la rue des Écoles via le parking de la salle polyvalente.

Il propose donc de déposer un dossier de demande de subvention au titre du Pack sécurité écoles selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Nature des dépenses	Montant HT	Montant TTC	Nature des recettes	Taux	Montant HT
Coût des travaux Bornes escamotables automatisées	19 984.00 €	23 980.80 €	Subvention Région AURA Pack sécurité écoles (Calculée sur le montant HT)	Forfait 34.98 %	10 000.00 €
Coût des travaux Bornes escamotables manuelles	3 834.84 €	4 601.81 €	FIPDR Programme S / B1 (Calculée sur le montant HT)	40%	9 527.53 €
			DETR		
			Autofinancement (cout total TTC - subventions)	25.02 %	4 291.31 € (9 055.08 € TTC)
TOTAL	23 818.84 €	28 582.61 €	TOTAL	100 %	23 818.84 € (28 582.61 € TTC)

Monsieur le Maire précise que ces travaux sont aussi éligibles au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) porté par la Préfecture. Il précise que cette délibération est prise avec les éléments à notre disposition à ce jour et afin d'être prêt dans le cas où il faudrait déposer un dossier dans l'urgence.

Ces travaux seront discutés en commission finances. Le montant global de ceux-ci sera peut-être actualisé lors du vote du budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès des services de la Région Auvergne-Rhône-Alpes selon le plan de financement ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à ajuster le montant de la demande de subvention en fonction de l'arbitrage réalisé en commission finances.

. . .

Ouestions diverses

Réponses aux guestions diverses de Monsieur Jean-Michel HALET:

- Sécurité routière / Secteur rue de Bressolles

Monsieur le Maire tient à rappeler que les commissions communales travaillent sur l'ensemble des sujets relevant de leurs compétences de façon équitable, qu'ils concernent le centre-village ou Balan-La Valbonne.

Il confirme que les élus sont les porteurs de voix de l'ensemble de la population Balanaise et qu'à ce titre ils peuvent, de façon constructive, faire remonter des problèmes signalés sur le terrain.

Concernant la sécurité routière dans le secteur de la rue de Bressolles, un gros travail a été réalisé par la commission sécurité sur les deux dernières années. Des problèmes subsistent et sont malheureusement dus à des incivilités contre lesquelles il est difficile d'agir. Des actions seront encore menées pour assurer la sécurité des riverains, néanmoins, il est impossible de poster notre agent de police municipal H24 sur ce secteur. Monsieur le Maire précise que les incivilités routières sont présentes sur l'ensemble de la commune, celles-ci ne sont pas réservées à la rue de Bressolles. Il rappelle que les contrevenants engagent leur responsabilité et que la commune ne saurait être tenue responsable d'un incident, voir d'un accident, dès lors que la signalisation en place est en règle et cela est le cas sur notre territoire.

Il tient à préciser que chaque courrier adressé à nos services reçoit une réponse la plus précise possible qu'elle soit rédigée par un élu ou par un agent administratif. L'argumentaire peut parfois sembler long mais cela est nécessaire pour répondre de façon précise aux administrés qui nous sollicitent. Il précise qu'il est déplaisant qu'un élu soit aussi critique envers le travail fournit par les élus comme par les agents.

Concernant le budget de la commission sécurité, il n'est évidemment pas illimité et la commission finances est là pour en témoigner. Monsieur le Maire rappelle que Monsieur HALET fait partie de cette commission.

L'exécutif travaille en toute transparence. Monsieur le Maire répète que la mairie est ouverte aux conseillers municipaux qui souhaiteraient prendre connaissance des dossiers encours et poser des questions. Les commissions n'ont pas vocation à rendre des comptes aux autres commissions communales. L'exécutif travaille sur les comptes-rendus des commissions et porte à connaissance du conseil municipal les projets pour validation quand cela est nécessaire. La commission voirie n'est pas une sous-commission de la commission sécurité, celles-ci sont complémentaires.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y aura pas d'étude menée quant à la signalisation de l'impasse En Bernay. En effet, l'ensemble du territoire est soumis à la règle de la priorité à droite mais s'agissant d'un lotissement et d'une voirie privée, le lotisseur peut faire le choix d'installer un STOP. Une fois encore, les automobilistes devront se soumettre à la signalisation en place.

Concernant les futures constructions sur le territoire de la commune Béligneux et du projet d'aménagement de la zone des 3B et leurs conséquences sur la circulation, Monsieur le Maire informe les élus que la rue de la Côtière est de compétence intercommunale et que c'est donc la 3CM qui sera en charge de l'aménagement si celui-ci s'avère nécessaire. La commission sécurité, qui a déjà travaillé sur des aménagements pour cette rue, transmettra son compte-rendu à la 3CM. Il précise aussi que l'augmentation du trafic rue de la Côtière est aussi dû à la mise en place de la circulation à sens unique rue de Bressolles. Réglementation mise en place pour répondre aux problèmes de sécurité routière rencontrés dans cette rue.

- 3CM - ORGANOM - Subvention - Fiscalité Balanaise

Monsieur le Maire explique qu'il y a eu une incompréhension quant à une délibération de la 3CM, délibération relative à une subvention en lien avec Organom. Il explique que dans le cadre du PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) des actions doivent-être engagées par la 3CM (Réemploi des déchets, communication sur la destination des déchets...). Le montant de ce plan d'actions est chiffré à 12 500 €. Il informe que Organom peut financer à hauteur de 80% ces projets sous forme de subvention. C'est dans ce cadre, que les élus communautaires ont autorisé le Président de la 3CM à solliciter le soutien financier d'Organom. Il ne s'agit donc pas d'une subvention versée par la 3CM à Organom mais le contraire, il n'y a donc aucun impact sur les impôts des contribuables Balanais.

SIEA et fonds vert

L'État a mis en place un Fonds Vert : il s'agit d'une enveloppe de 8.2 M€ répartis sur 10 thématiques. Le SIEA pourrait bénéficier d'environ 1M€ répartis entre l'ingénierie et les travaux. Ce fonds sera sollicité par le SIEA après la réalisation d'un diagnostic sur les quelques 99 000 candélabres en gestion.

Un dispositif Intracting (Dispositif financier qui consiste à réaliser des travaux de performance énergétique générant des économies d'énergie avec un temps de retour de l'ordre de 13 ans. Ces économies sont affectées au remboursement des avances consenties par la Banque des Territoires, voire au financement de nouveaux projets) porté par la banque des territoires (enveloppe de 25M€) et destiné à l'éclairage public va se mettre en place.

Les communes pourront disposer d'un financement sur 13 ans (5 minimum) et selon 3 cas possibles :

- -candélabre récent => changement de la lampe au sodium par une lampe LED ;
- -candélabre d'environ 10 ans=>pose d'une platine LED avec driver ;
- -candélabre non compatible avec un nouveau système d'éclairage=>changement du candélabre complet. La mise en place d'un superviseur sera possible pour les communes équipées de la fibre, il permettra de piloter l'éclairage public à distance.

Fin de séance 23h00

Véronique DOCK

Patrick MÉANT, Maire de Balan